



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042212		1ere Gachée : 12:42 (1)		Date : 16/06/2026		bpe2606167858		Zone : ZONE 03	
Quantité : 6.00		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : FD465EC	
Client : HABITAT N HABITAT CONCEP				Chantier : ENVERMEU ENVERMEU				Chauffeur : SEBASTIEN	
				RUE DU TILLEUL AUQUEMESNIL 76630 ENVERMEU				Transport : SEBASTIEN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
13:30						00:00		Quantite Origine : 12.00 m3 Quantite Restante : 6.00 m3 Livree Reelle : 6.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
829		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 273		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
MIXO POMPE 21 ML M3 POMPE				PRE 510 0.8 %				Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non